

LA VAE EN MARTINIQUE

pour les diplômes certifiés par la DJSCS



EDITO

Le dispositif de Validation des Acquis d'Expérience est mis en place en Martinique depuis plus de 10 ans. Il a été progressivement assimilé dans le paysage de la formation professionnelle et a permis à de nombreuses personnes de faire valoir leur expérience dans le secteur Sanitaire et Social afin d'obtenir le diplôme d'Etat correspondant.

Cette étude a eu pour objectif de présenter une photographie des candidats et de leur parcours, mais également d'analyser les obstacles rencontrés et de proposer des solutions d'accompagnement adaptées.

Au vu des résultats de cette étude - l'importance du volume des candidats ayant débuté leur démarche de VAE et le bénéfice non négligeable de celle-ci pour tous ceux qui sont arrivés au bout de leur parcours - les questions de la promotion et de l'accompagnement de ce dispositif doivent être à nouveau posées.

Alain CHEVALIER
Directeur de la DJSCS Martinique

Directeur de la publication
Alain Chevalier

Coordonnateur de l'Observatoire
Véronique Flamand

Réalisation de l'étude / Rédaction
Véronique Flamand
Céline Pellet

Création graphique / Mise en page
Céline Pellet

SOMMAIRE

Descriptif d'un parcours de VAE	p 3
Méthodologie	p 3
Champ d'étude	p 4

I - Le dispositif en Martinique	p 4
--	-----

Chiffres Clés de la VAE	p 5 - 6
--------------------------------------	---------

Candidats et délais à chaque étape de la VAE	p 7
---	-----

Analyse des parcours	p 8
-----------------------------------	-----

Délais et abandons	p 8 - 9
L'accompagnement	p 10 - 11

II - Impact de la VAE sur le parcours de vie	
---	--

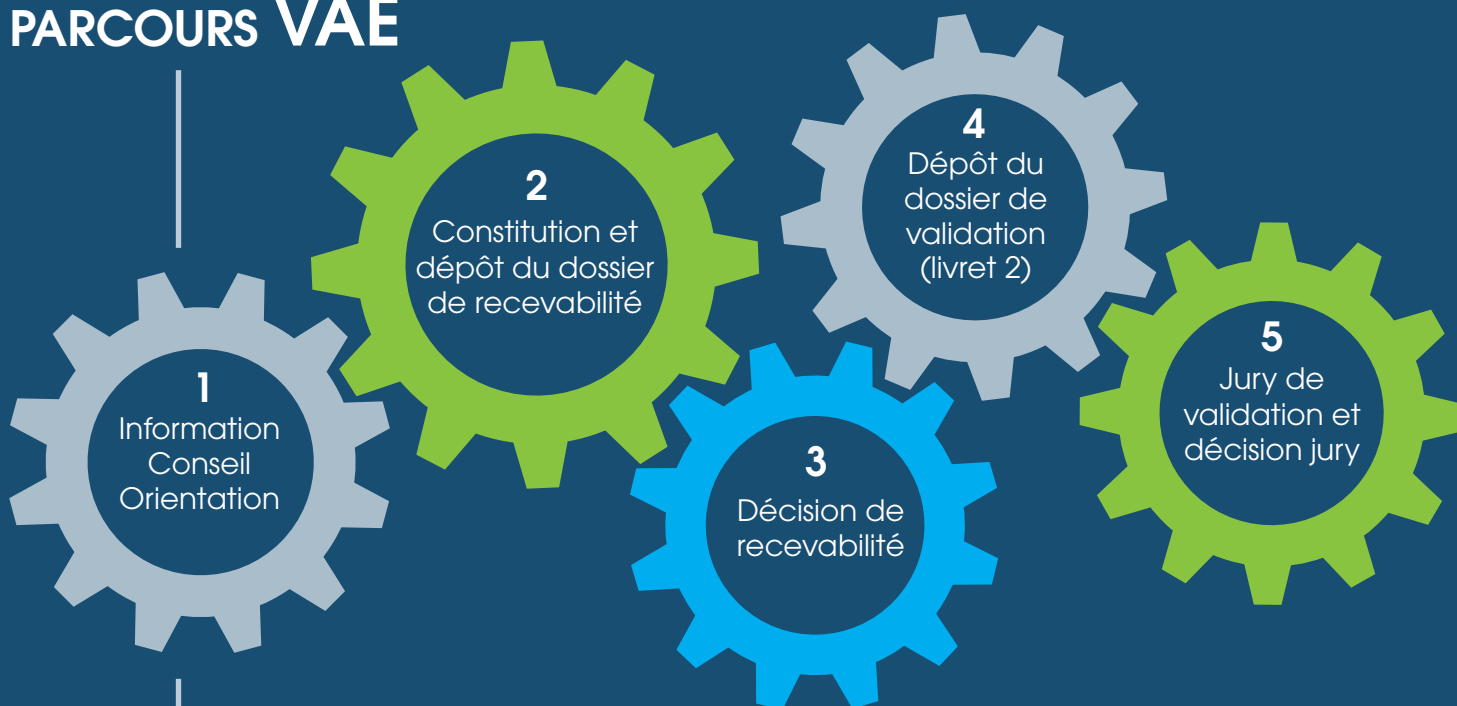
Objectifs et impact de la démarche	p 12
impact personnel et professionnel	p 13

III - Préconisations	p 14
-----------------------------------	------

Annexes

Certifications accessibles par VAE	
Nomenclature niveaux de formation	
Contacts	

DESRIPTIF D'UN PARCOURS VAE



- ETAPE 1** L'adéquation entre les compétences acquises par l'expérience et le référentiel métier du diplôme visé est recherchée
- ETAPE 2** L'expérience doit être attestée par un nombre d'heures suffisant fixé par les textes
- ETAPE 3** L'obtention de la recevabilité ouvre droit à la suite du parcours
- ETAPE 4** Le dossier remis présente le travail d'explicitation de son expérience par le candidat au travers de plusieurs activités qui couvrent le référentiel métier
- ETAPE 5** Validation nulle, partielle ou totale

à savoir

La loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale énonce que "Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la Commission paritaire nationale de l'emploi (Cpne) d'une branche professionnelle, enregistrés dans le Répertoire national des certifications professionnelles (Rncp)".

MÉTHODOLOGIE

En s'appuyant dans un premier temps sur la base de données Odessa +, cette étude dresse une photographie des candidats et de leur parcours. Elle évalue avec plus de précision la proportion de ceux qui ont abandonné et de ceux qui obtiennent une validation totale de leur diplôme. Afin d'analyser les contraintes qui expliqueraient l'abandon en cours de parcours, un premier lot de questionnaires ont été soumis au moment du passage en Jury et un deuxième après remise de diplôme à un panel de candidats à la VAE pour les diplômes du social et du sanitaire fin 2015. Ils ont permis dans un deuxième temps d'identifier la valeur ajoutée du diplôme en VAE dans le parcours professionnel et personnel des candidats et d'en mesurer l'impact sur leur expérience de vie.

La part du secteur animation et sport dans la VAE étant peu significative en Martinique, seuls quelques chiffres pourront être présentés dans cette étude.

CHAMP D'ÉTUDE

L'étude porte sur les VAE présentées dans les secteurs Sanitaire, Social, Jeunesse et Sport dont l'organisme certificateur est la DJSCS Martinique.

On peut dès à présent noter que la VAE dans le secteur Animation et Sport est peu mobilisée par les candidats. L'une des explications qui peut être avancée est l'obligation juridique qui incombe à tout professionnel de l'encadrement sportif de détenir un diplôme pour encadrer du public. Ainsi, en 2014, 50 dossiers ont été recevables dans ce secteur et 4 personnes ont obtenu leur diplôme. Les secteurs sanitaire et social seront donc majoritairement étudiés dans ce rapport.

De nombreux diplômes sont accessibles par la VAE dans ces domaines :

SANITAIRE

- Diplôme d'État d'aide soignant (DEAS) – niveau V
- Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture (DEAP) – niveau V
- Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière – niveau III
- Diplôme d'État d'ergothérapeute – niveau III

SOCIAL

- Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) - niveau V
- Diplôme d'État d'assistant familial – niveau V
- Diplôme d'État d'aide médico-psychologique – niveau V
- Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale – niveau IV
- Diplôme d'État d'assistant de service social – niveau III
- Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants – niveau III
- Diplôme d'État de médiateur familial – niveau II
- Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS) – niveau II
- Diplôme d'État d'ingénierie sociale – niveau I

I – Le dispositif en Martinique

Depuis sa mise en place en Martinique, la VAE est bien ancrée dans la politique de formation professionnelle. Il s'agit en effet d'un dispositif répondant parfaitement aux problématiques du territoire. Elle permet l'obtention soit d'un premier diplôme soit d'un titre professionnel correspondant au métier exercé.

De 2012 à 2014, 1131 dossiers de demande de VAE ont été déposés en Martinique dans les domaines Sanitaire et Social. Si cette demande est non négligeable et en augmentation, la proportion de candidats ayant obtenu leur diplôme reste faible (de l'ordre de 24%).

Parmi eux, certains ont abandonné leur parcours. D'autres n'obtiennent pas de validation, ou n'obtiennent qu'une validation partielle de leur expérience auprès du jury.

Une proportion plus importante encore n'a toujours pas constitué, parfois plusieurs années après le dépôt de candidature, le livret 2.

Les diplômes du Sanitaire et du Social présentent des particularités communes qui transparaissent dans l'examen des bases de données :

- ils sont très féminisés de par la nature des métiers ;
- ils ont besoin d'un personnel certifié : les établissements fréquentés par les candidats ont besoin d'un personnel diplômé pour garder leur agrément ;
- ce sont des "secteurs en tension" où l'offre d'emploi est soutenue du fait de l'essor des services à la personne et du vieillissement de la population.



DOSSIERS DÉPOSÉS

1381 dossiers présentés à la recevabilité

76 % de dossiers recevables

Diplômes préparés

DEAVS 32,8%

DEAS 27,5%

DEAP 13,5%

DEAMP 8,6%

DEEJE 5,7%

DEASS 3,9 %

43 % finalisés par un livret 2



70% de pertes et abandonns - *cumul non recevabilité, non dépôt L2, non passage devant jury*

DEAF 3,8 %

CAFERUIS 2,3 %

DEIS 0,9 %

DETISF 0,6 %

DEMF 0,3 %



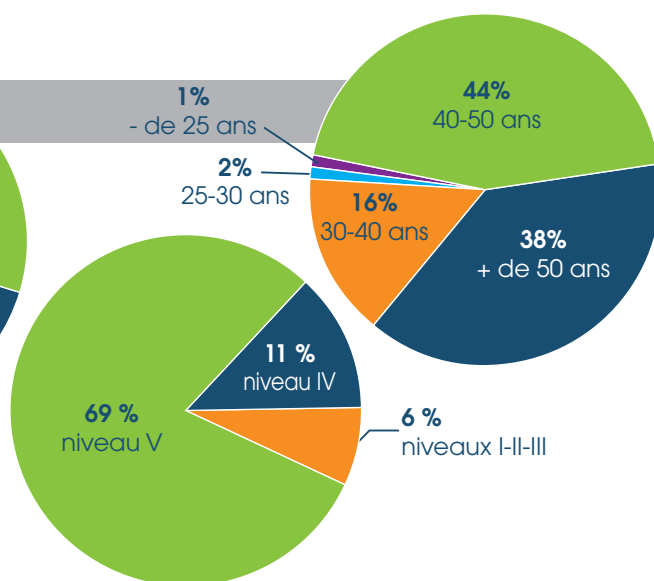
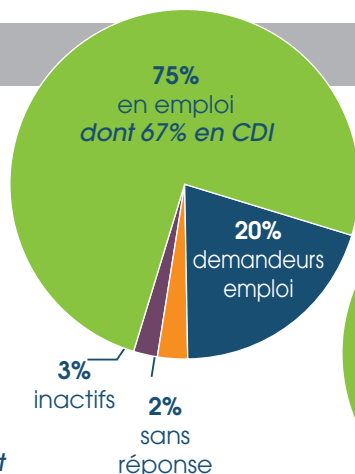
CANDIDATS

1223 candidats*



5 % 95 %

* certains candidats présentent plusieurs dossiers



DIPLÔMÉS

331 validations totales

69 validations partielles

soit 15,5 % des dossiers présentés

44 validations nulles

soit 10 % des dossiers présentés

correspondant à

24% de la totalité des dossiers déposés par VAE

30% des dossiers recevables

74,5% des dossiers présentés devant au moins un jury

Taux de réussite par tranche d'âge

- de 40 ans	40 / 50 ans	+ de 50 ans
70%	72%	78%

Taux de réussite par type de diplôme
calculé sur le nombre de dossiers déposés initialement

DEAF 41,5 %

DEAVS 30%

DEAMP 27 %

DEEJE 23%

DEAS 20 %

DEAP 19 %

DEASS 17 %

CAFERUIS 9 %

Les diplômes DIS, DETISF et DEMF n'ont eu qu'un seul candidat et aucun diplômé



PARCOURS PAR DIPLÔME

Tableau récapitulatif par diplôme

* calculé sur le nombre de dossiers passés devant un jury

Diplôme	Nbre dossiers déposés	Nbre dossiers recevables	Nbre de dossiers ayant passé au moins un jury	validations totales nbre %*
DEAS	380	243	112	76 68 %
DEAMP	119	91	49	32 65 %
DEASS	54	50	12	9 75 %
DEAF	53	52	22	22 100 %
DEAP	186	153	66	36 54,5 %
DEAVS	453	353	155	136 88 %
DEIS	13	7	0	0 0 %
DEEJE	79	63	24	18 75 %
CAFERUIS	32	27	4	3 75 %
DEMF	4	4	1	0 0 %
DETISF	8	8	1	0 0 %

On note une nette déperdition pour certains diplômes entre le nombre de dossiers déposés et le nombre de dossiers recevables et, entre le nombre de dossiers recevables et celui des dossiers présentés à un jury. La part des validations totales oscille entre 54,5 et 100 % des dossiers passés devant jury. Pour autant certains ont dû être présentés plusieurs fois et ont nécessité l'amélioration du Livret 2 dans le cadre d'un nouveau dépôt.



FOCUS - ANNÉE 2015 - VAE ANIMATION, SPORT, SOCIAL ET SANITAIRE

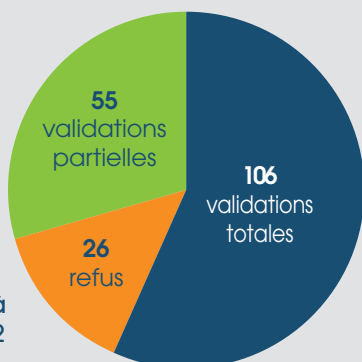
35% de diplômes présentés par VAE
parmi l'ensemble des diplômes d'Etat
champs sanitaires et sociaux

187 dossiers VAE présentés
aux différents jury
champs sanitaires et sociaux

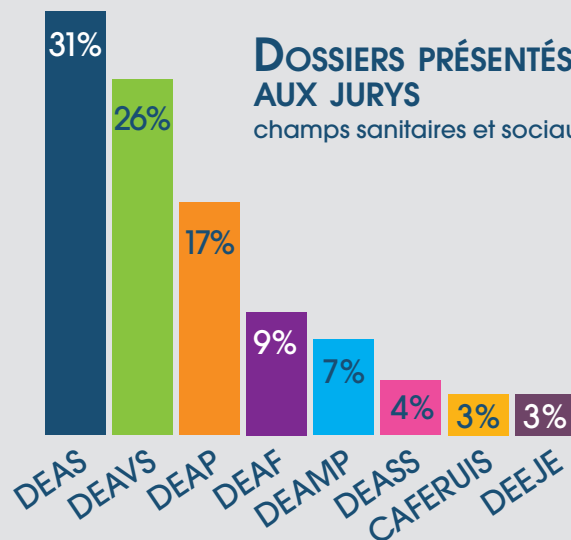
176  **11** 

VALIDATIONS

81 personnes
devront présenter à
nouveau un Livret 2



DOSSIERS PRÉSENTÉS AUX JURYS champs sanitaires et sociaux



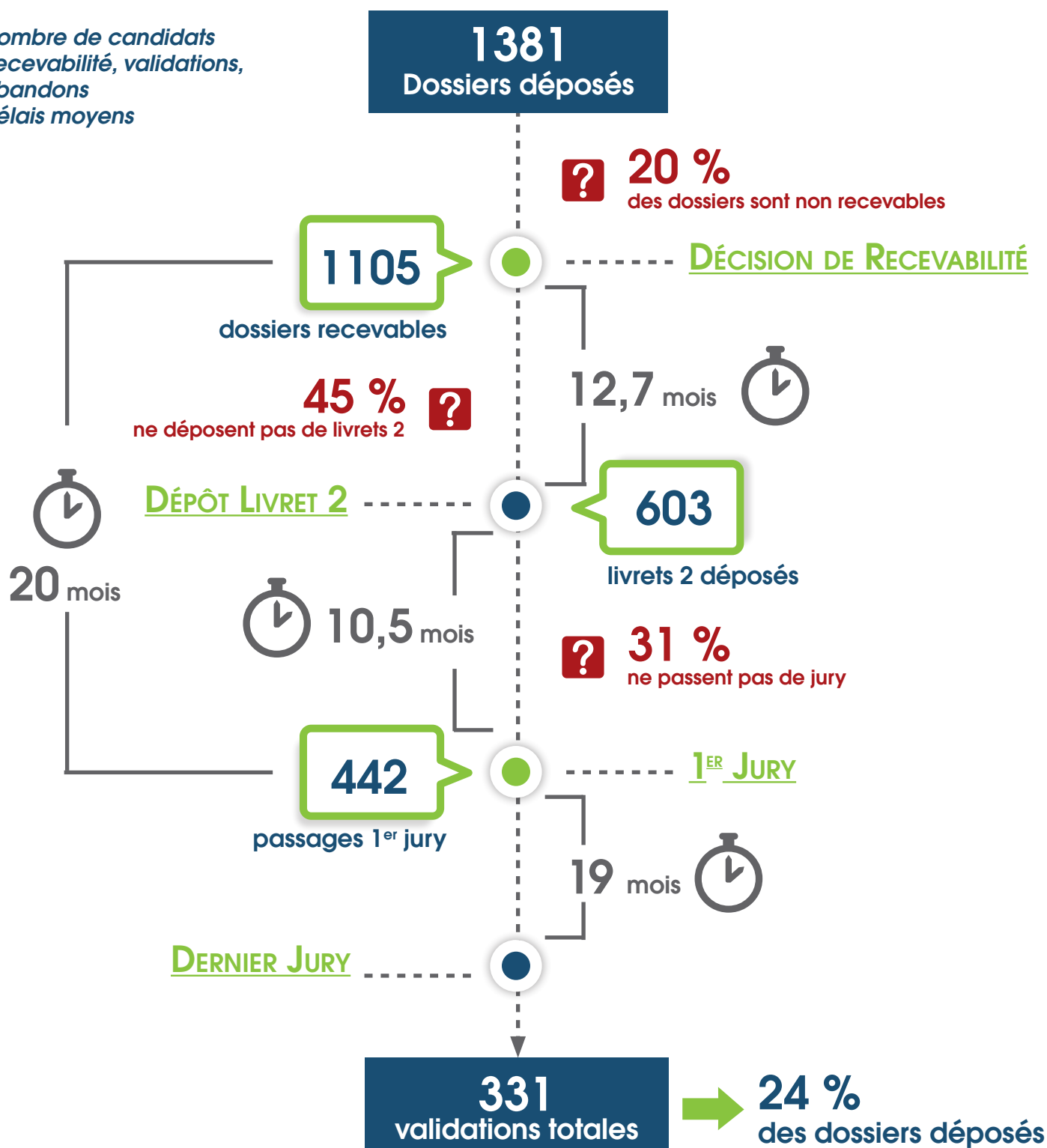
19 dossiers déposés
champs animation / sport

8 dossiers recevables

1 passage devant jury ayant obtenu une validation partielle.

PARCOURS DES CANDIDATS VERS CHAQUE ÉTAPE CLÉ DE LA VAE du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014

Nombre de candidats
Recevabilité, validations,
abandons
Délais moyens



1223 candidats ont présenté 1381 dossiers : 131 candidats ont déposé 2 ou plusieurs dossiers. Parmi eux, 59,5% ont fait la démarche de VAE pour obtenir au moins 2 diplômes différents. Sur cette période, 45% des dossiers recevables n'aboutissent pas (pas de dépôt de livret 2). Ce chiffre pourrait être alourdi par le non dépôt de dossiers dans les délais réglementaires (environ 4% de plus).

On note 331 validations totales sur cette période. Lors du 1^{er} jury, on observe que la validation est totale pour 59,5% des dossiers. Il faut 2, 3 ou 4 passages de jury pour que la validation soit totale pour 15% de dossiers supplémentaires.

Durée moyenne de parcours minimale : 20 mois mais elle peut doubler si les candidats doivent présenter plusieurs jurys.

ANALYSE DES PARCOURS - DÉLAIS ET ABANDONS

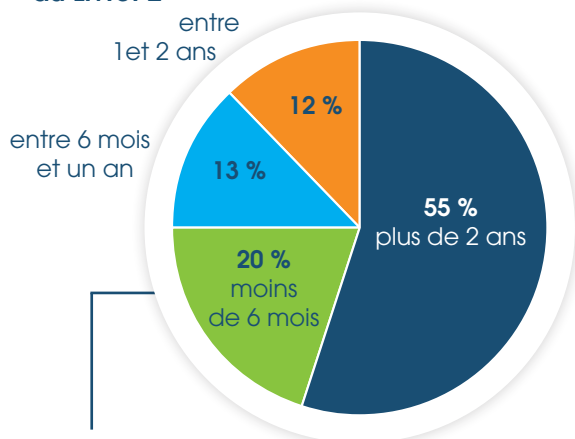
Les données ci-dessus laissent apparaître un taux de réussite faible et des délais très importants entre chaque étape du parcours : un certain nombre de facteurs pourraient rendre le parcours plus compliqué et amener le candidat à abandonner ou à s'engager dans une démarche longue et astreignante. Les questionnaires soumis à un panel de candidats fin 2015 permettent d'obtenir une analyse qualitative de ces freins. A travers les réponses, il est possible de circonscrire les difficultés rencontrées par les candidats et d'en comprendre les raisons.



Une méthodologie complexe qui nécessite une appropriation forte

BASE GÉNÉRALE 2012 - 2014

Délai entre la recevabilité et le dépôt du Livret 2

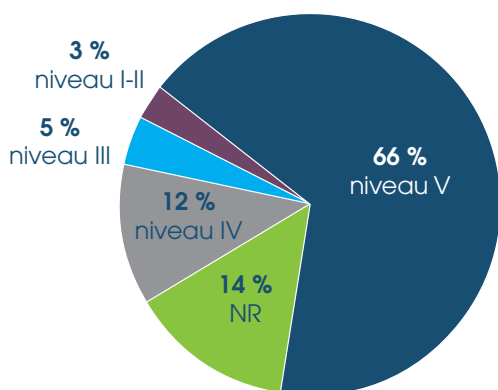


Part des abandons parmi ces candidats*

moins de 6 mois	31 %
entre 6 mois et 1 an	21 %
entre 1 et 2 ans	22,5 %
Plus de 2 ans	84 %

* *délai < 2 ans = livret 2 déposé / abandon possible avant passage jury.*
délai > 2 ans = non dépôt livret 2 / absence passage jury.

Répartition des candidats recevables n'ayant jamais passé de jury selon leur niveau d'études



PANEL CANDIDATS 2015

Rappel - Les questionnaires ont été proposés à des candidats au moment de leur passage en jury.

72 %

ont mis moins d'un an pour déposer le livret 2

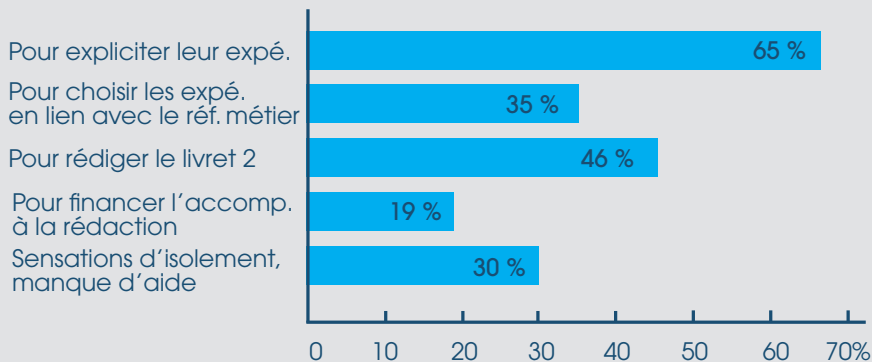
51 % moins de 6 mois
 21% de 6m à 1 an
 12 % de 1 à 2 ans
 16% plus de 2 ans

Le délai inférieur à un an entre la recevabilité et le dépôt du Livret 2 paraît être un facteur de réussite pour mener à bien cette première étape.

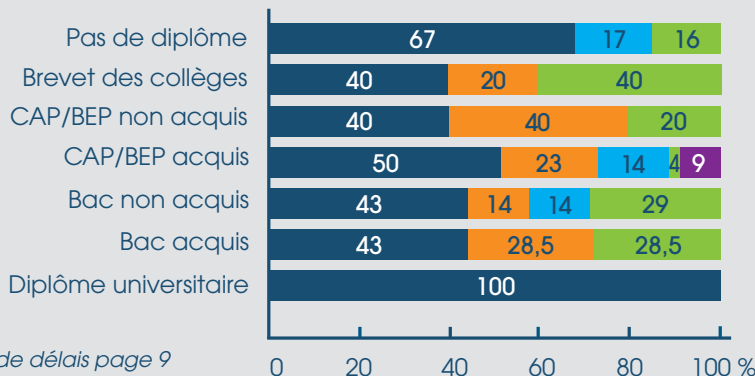
57 %

ont éprouvé des difficultés pour rédiger leur Livret 2

Difficultés rencontrées lors de la rédaction du livret 2



Niveau d'études et délai de dépôt Livret 2



légende délais page 9

Le niveau d'études paraît être un frein à l'aboutissement de la phase d'explicitation et de rédaction du Livret 2. Par contre, il ne paraît pas être un élément déterminant pour réduire ou non le délai de rédaction du Livret 2 à part chez les personnes titulaires d'un diplôme universitaire.

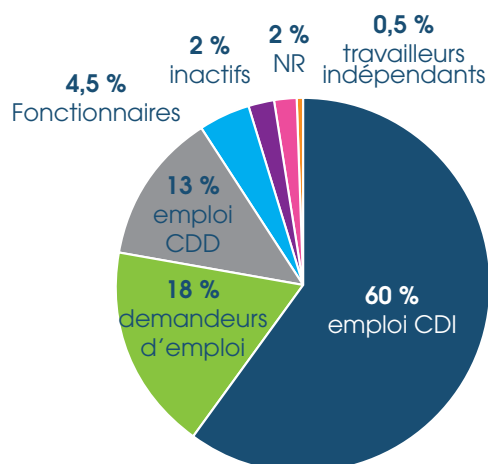
ANALYSE DES PARCOURS - DÉLAIS ET ABANDONS



Une méthodologie complexe qui nécessite du temps consacré

BASE GÉNÉRALE 2012 - 2014

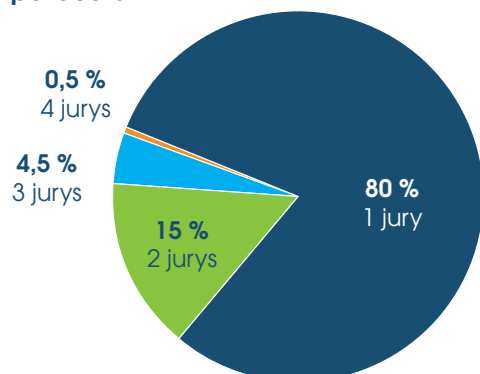
Répartition des candidats ayant passé au moins un jury selon leur statut professionnel



Part des candidats recevables ayant abandonné selon leur statut professionnel

Fonctionnaires	73 %
T.I., artisan, prof. lib.	67 %
En emploi CDD	62 %
Inactifs	60 %
Demandeurs d'emploi	57 %
En emploi CDI	55 %

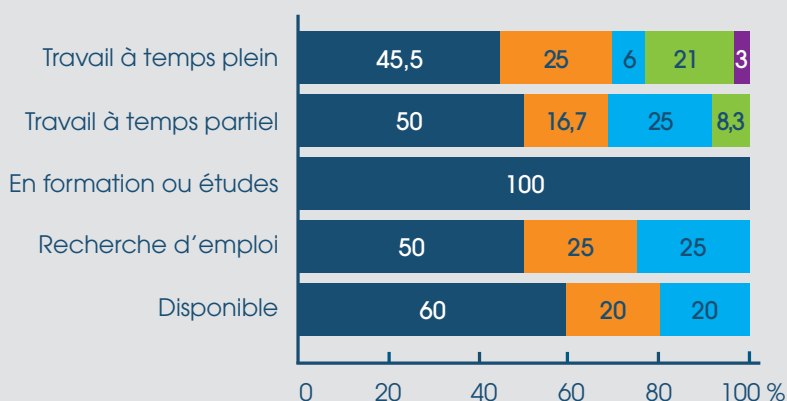
Nombre de passages jury sur la totalité du parcours



PANEL CANDIDATS 2015

moins de 6 mois de 1 à 2 ans
de 6 mois à 1 an plus de 2 ans sans réponse

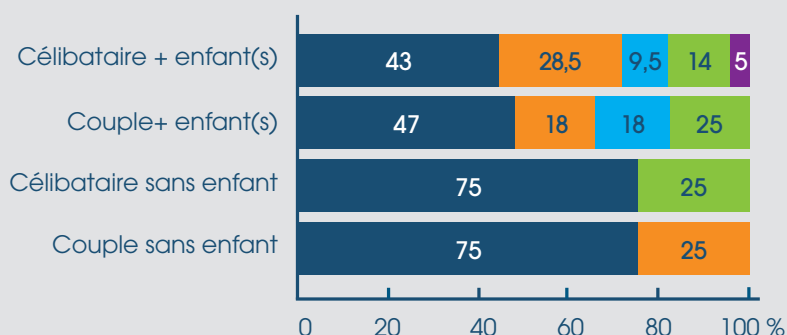
Situation professionnelle et délai de dépôt Livret 2



On note que l'écart entre les différentes situations professionnelles n'est pas significatif pour les délais de rédaction inférieurs à 1 an. Par contre, les personnes en emploi peuvent parfois prendre plus de 2 ans pour présenter leur Livret 2.

On constate que la présence d'enfant(s) est plus significative que le fait d'être célibataire ou en couple sur la durée de rédaction du Livret 2.

Situation familiale et délai de dépôt Livret 2



Suite au premier passage devant un jury, on remarque que 21% des candidats abandonnent leur démarche de VAE (95 personnes). Parmi eux, 48% n'ont obtenu aucune validation et 52% ont obtenu une validation partielle. L'obligation de déposer à nouveau un Livret 2 (modifié, amélioré) est-elle vécue comme un frein à la poursuite du parcours ?

ANALYSE DES PARCOURS - L'ACCOMPAGNEMENT

La démarche de faire appel à un accompagnateur professionnel permet au candidat d'obtenir un soutien tout au long du parcours : préparation du dossier de candidature, rédaction du Livret 2, préparation de l'entretien face au jury.

L'étude du panel de candidats en 2015 permet de définir le type d'aide apportée par l'accompagnateur.



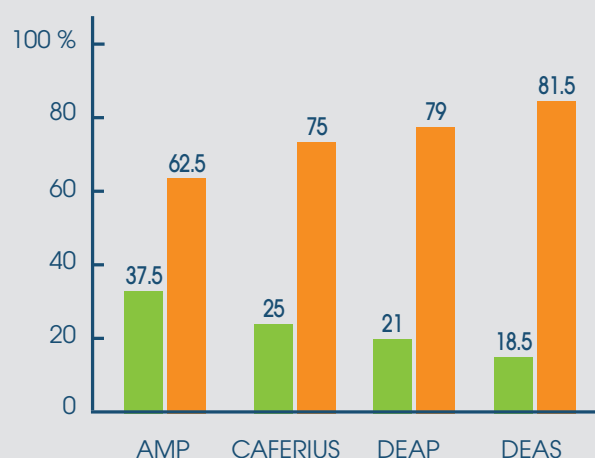
Une méthodologie complexe qui nécessite un accompagnement



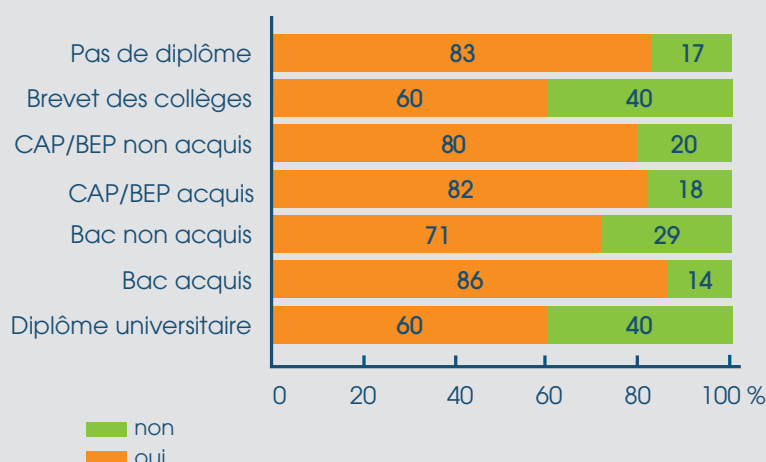
Explicitation et rédaction

PANEL CANDIDATS 2015

Choix d'un accompagnateur en fonction du diplôme préparé



Niveau d'études des candidats aidés par accompagnateur



78 %

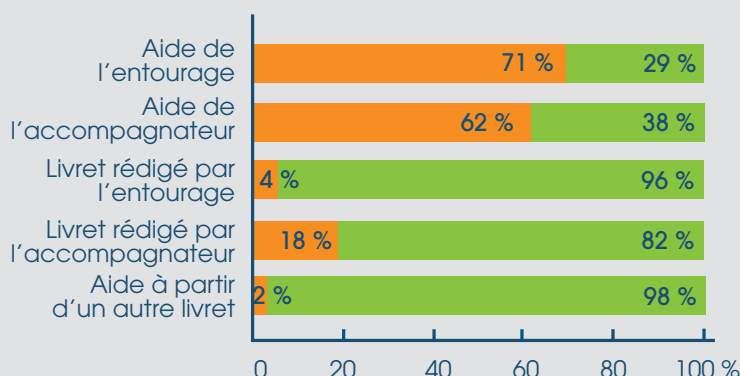
des candidats ont choisi de se faire aider par un accompagnateur professionnel

On note que quelque soit le niveau d'études et le diplôme préparé, la très grande majorité des candidats choisissent d'être accompagnés dans leur démarche de VAE.

Aide apportée par l'accompagnateur

	Oui	Non
Choix du diplôme	15%	85%
Bilan de compétence	39%	61%
Rédaction du dossier	83%	17%
Préparation de l'oral	80%	20%

Solutions mobilisées par le candidat pendant la rédaction du Livret 2

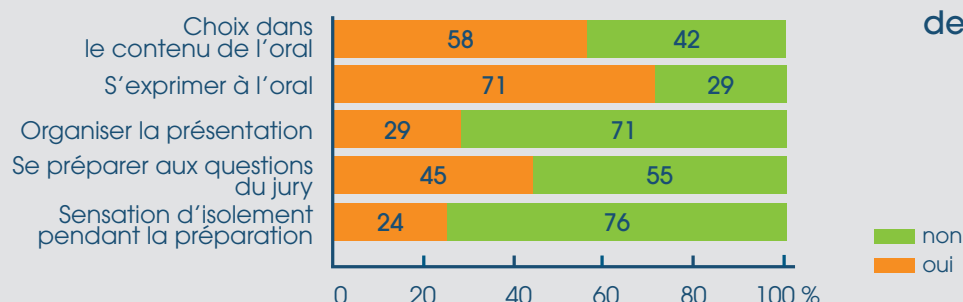


Les réponses des candidats montrent que ceux-ci ont su mobiliser différents types d'aides dans le cadre de la phase d'explicitation et de rédaction du Livret 2 : le soutien de l'entourage paraît au moins aussi important que celui de l'accompagnateur professionnel. Le rôle de ce dernier s'inscrit plus particulièrement dans le cadre de la rédaction du dossier et de la préparation à l'oral.



Préparation à l'oral - jury

Types de difficultés rencontrées pour préparer l'entretien



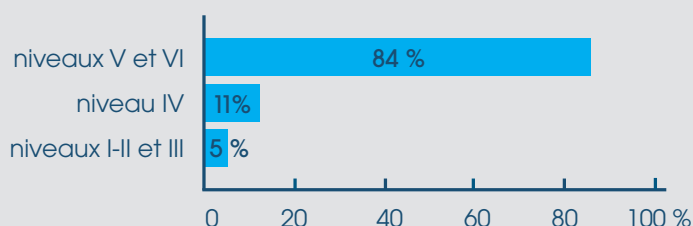
52 %

des candidats ont éprouvé des difficultés pour préparer leur entretien

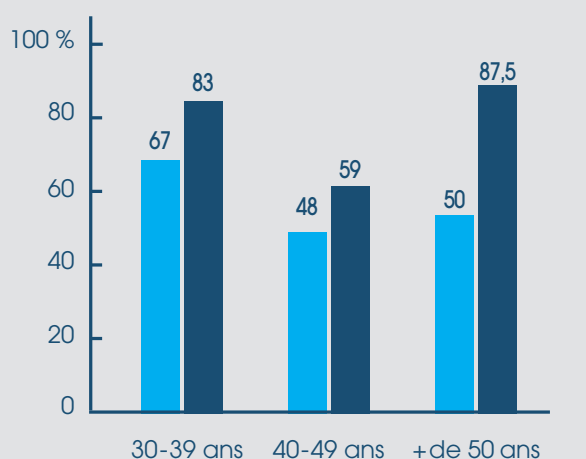
67 %

des candidats se sont faits aider pour préparer leur entretien

Niveau des candidats aidés pour préparer l'oral



Répartition des candidats selon les tranches d'âge ayant exprimé des difficultés à préparer l'entretien et le fait d'être aidé



Types d'aides choisies par les candidats pour préparer l'oral

	Oui	Non
Aide de l'entourage	11 %	89 %
Aide d'un accompagnateur professionnel	79 %	21 %
Aide d'une personne s'étant déjà présenté à un jury	16 %	84 %

■ proportion des candidats exprimant des difficultés dans la tranche d'âge concernée
■ proportion des candidats ayant sollicité une aide dans la tranche d'âge concernée

On note que plus de la moitié des candidats questionnés ont éprouvé des difficultés pour préparer leur entretien : ils évoquent principalement celles qui concernent l'expression orale, le contenu de leur présentation et la préparation aux questions du jury.

On constate que les candidats choisissent d'être aidés alors qu'ils n'expriment pas forcément des difficultés à préparer l'entretien. Cette attitude de précaution est prépondérante chez les candidats âgés de plus de 50 ans. Ce résultat ne doit pas occulter le fait que parmi les candidats qui expriment des difficultés, 30% n'ont pas fait de démarche pour être aidés.

II – Impact de la VAE sur le parcours de vie

En s'engageant dans une démarche de VAE, les candidats ont à l'esprit un certain nombre d'objectifs. L'étude de notre panel permet de définir ceux-ci mais également de mesurer l'impact de cette démarche dans le parcours de vie des personnes engagées.



OBJECTIFS

Validation des compétences professionnelles	93 %
Reconnaissance de l'expérience professionnelle	71 %
Accesssion à une qualification supérieure	60 %
Accéder à un autre poste	40 %
Obtenir une reconnaissance du monde du travail	34 %
Accéder à un 1 ^{er} diplôme	29 %
Obtenir une augmentation de salaire	29 %
Faciliter les recherches d'emploi	16 %
Pour être titularisé	12 %
Pour créer sa propre activité	9 %
Pour reprendre des études	7 %

Les deux premiers objectifs concordent avec le fait que **92 %** des candidats interrogés souhaitent valider par leur démarche de VAE **un diplôme correspondant à l'emploi exercé** à cette période de leur vie.

Les candidats demandeurs d'emploi confirment à l'unanimité leur objectif de rechercher un emploi en lien direct avec le diplôme obtenu par VAE.



APPORTS DE LA DÉMARCHÉ

Le panel de candidats interrogés au moment du passage de jury a pu évaluer les effets du travail effectué tout au long de leur démarche (réflexions en amont, explicitation et rédaction du Livret 2) sur leur parcours. Ils sont unanimes pour dire que cette expérience de réflexion sur leurs acquis leur a été bénéfique.

Effets ressentis suite à la démarche de VAE

Prise de conscience de la richesse et diversités de ses activités professionnelles	69 %
Prise de conscience de ses manques : besoins en formation	67 %
Nécessité d'actualiser ses connaissances et compétences	67 %
Volonté de poursuivre vers une qualification sup.	67 %
Effet sur la motivation de reprise d'études	17 %

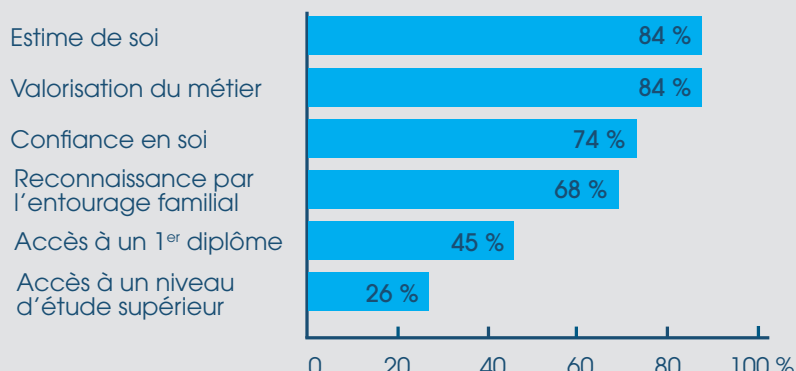


Sur le plan personnel

95 %

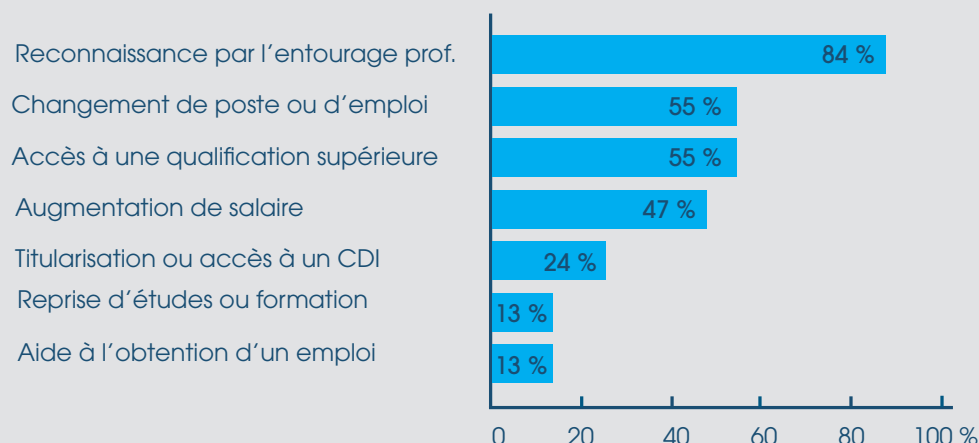
des candidats ayant obtenu leur diplôme reconnaissent que la démarche a eu un impact sur leur parcours de vie

Changements personnels relevés par les candidats



Sur le plan professionnel

Changements professionnels relevés par les candidats



67 % des candidats seraient prêts à entreprendre à nouveau une démarche de VAE

71 %

des candidats seraient intéressés par de la formation continue suite à l'obtention de leur diplôme par VAE

L'impact de la démarche de VAE sur leur parcours de vie est unanimement reconnu par les candidats interrogés. Ils identifient un certain nombre de changements sur tous les plans. On note une nette prévalence de la reconnaissance des compétences professionnelles et de la valeur des qualités personnelles par leurs entourages professionnels et familiaux. Les candidats acquièrent ainsi une meilleure confiance en eux et prennent conscience de leurs qualités et connaissances liées à leur expérience professionnelle.

Il est également intéressant de constater qu'une majorité des candidats interrogés au moment de leur passage de jury, seraient intéressés pour continuer à se former tout au long de leur vie et pour certains à s'investir à nouveau dans une démarche de VAE.

III – Préconisations

La démarche de VAE dans les secteurs sanitaires et sociaux est bien en place et permet à de nombreuses personnes d'accéder à un diplôme suite à leur expérience. Malgré tout, au regard des chiffres mis en avant dans cette étude, **les parcours sont longs et de très nombreux candidats abandonnent en cours de parcours ou échouent au jury.**

Pour une grande majorité des candidats, cette démarche s'inscrit dans un quotidien déjà bien rempli : travail à temps plein, vie de famille, ...

Cette situation est un frein qui peut être levé par une bonne organisation et une grande volonté.

A cela s'ajoute également pour de nombreux candidats des difficultés relevant plutôt de leurs capacités à revenir vers une démarche de type "scolaire" : explicitation de leur expérience au regard du diplôme et des pré-requis du métier, rédaction du Livret 2, préparation de l'oral et aisance face à un jury.

L'étude nous montre que l'accompagnement est indispensable pour aider les candidats à préparer et présenter un dossier qui leur offrira toutes les chances de réussite. L'aide apportée par un accompagnateur permet également de réduire le délai de remise de Livret 2. Un délai plus court augmente les chances de réussite, les candidats restant dans une dynamique positive tout au long de leur préparation. De même, l'accompagnement pour la présentation devant jury du Livret 2 est une clé de réussite.



LA VALORISATION DE LA DÉMARCHE

• Auprès du public concerné

La diffusion de l'information sur le dispositif de VAE dans ces secteurs d'activité peut être renforcée afin qu'un nombre plus important de personnes puissent s'approprier cette solution dans le cadre de leur parcours.

Elle peut se concrétiser par une distribution de flyers rappelant les points forts de la VAE ainsi qu'un rapide résumé de la meilleure démarche à mettre en place :

- insister sur l'importance de la première approche qui permet de conforter le choix du diplôme compte tenu des prérequis du référentiel métier.
- valoriser le rôle de l'accompagnateur tout au long de la démarche, garant d'une meilleure réussite.
- ne pas négliger le rôle des entourages personnels et professionnels tout au long de la démarche.

• Auprès des employeurs

Il serait favorable pour les candidats de sensibiliser les employeurs à la démarche de VAE en valorisant cette acquisition de diplôme :

- la VAE valide officiellement des compétences acquises par de l'expérience professionnelle en permettant l'accès à un statut ;
- la démarche nécessite un engagement lourd et contraignant pour le candidat qui mérite d'être soutenu ;

Là encore, une campagne de communication auprès de l'ensemble des structures employeurs du secteur pourrait être mise en place par le biais de flyers informatifs.



L'ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DE LA DÉMARCHE

• La primo information

Un certain nombre de points clés "réussite" doivent être exprimés et mis en valeur :

- il est nécessaire d'inciter les candidats à solliciter une aide juste après le temps d'information pour augmenter les chances de recevabilité.
- l'aide de l'accompagnateur doit être mise en place dès la rédaction du livret 1 et jusqu'à la préparation du passage devant le jury.
- Le candidat doit prendre conscience qu'il est important de pouvoir s'imposer une organisation fixe sur 6 mois / 1 an afin de rédiger son livret 2 dans les meilleures conditions.

• le rôle de l'accompagnateur

Choisir son accompagnateur est une phase très importante de la démarche pour une grande majorité des candidats. Il s'agit d'une personne qui doit être capable de :

- faciliter l'analyse de pratique permettant aussi bien de rédiger le livret 1, le livret 2 que de préparer l'oral ;
- permettre la prise de conscience de ses compétences et de favoriser le recul nécessaire à l'explicitation ;

Pour rappel : la préparation de l'oral est primordiale car cette étape est décisive dans la validation du diplôme (pas de notation de livret 2).



LES ACTEURS DE LA VAE

• Les accompagnateurs

Il est nécessaire que ceux-ci aient une réelle expertise du secteur professionnel concerné par la VAE. Ils pourront ainsi proposer aux candidats une meilleure compréhension du référentiel métier et notamment les inciter à utiliser les termes consacrés (technicité).

De part cette expertise métier, l'accompagnement pourra être homogène tout au long de la démarche jusqu'à la préparation à l'entretien final.

• Le jury

Chaque membre du jury doit impérativement posséder une vraie compréhension de la démarche de VAE. Cette représentation personnelle impacte sur la position du jury lors de l'oral (démarche maïeutique).

• Le réseau

Un certain nombre d'actions peuvent être entreprises sur l'ensemble du réseau :

- multiplier le nombre d'accompagnateurs dans certains secteurs et les former à la démarche de VAE (niveau II). Ceci permettrait un maillage du territoire plus important en matière d'offre d'accompagnement ;
- s'appuyer sur plusieurs jury afin de varier les équipes. La mise en place d'un tutorat préalable entre les membres du jury est nécessaire afin d'homogénéiser les attentes ;
- activer le réseau des professionnels du secteurs pour compléter les compétences de certains candidats par le biais de stages, favoriser une immersion pour diversifier les acquis ;
- harmoniser le coût de l'accompagnement en travaillant avec les financeurs et communiquer sur cet aspect financier, frein à l'accès à une aide ;
- mobiliser des financements complémentaires pour permettre la formation des jurys et des accompagnateurs.

INTERLOCUTEURS / OUTILS

Organisme certificateur

Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
ZAC l'Etang Z'Abricots - Rond Point du Calendrier Lagunaire
BP 669 - 97264 Fort-de-France Cedex
T. 0596 66 36 00

Référent VAE :

Alix Norbert - T. 0596 66 35 23 - alix.norbert@drjscs.gouv.fr

Calendrier des formations sur le site de la **DJSCS Martinique**

Portail d'information sur la VAE

dans les domaines Sanitaires et Sociaux

www.vae.asp-public.fr



Document téléchargeable sur le site de la DJSCS Martinique
www.martinique.drjscs.gouv.fr